COAGIS
La formation qui fait sens

FORMATION Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs

PROGRAMME DE FORMATION

TROUBLES PSYCHIQUES ET SITUATIONS DE CRISE

COAGIS | Code interne : 044 | Version 1.1 | Mis à jour le 12/10/2026

Ajuster sa posture et sécuriser la relation professionnelle.
Formation continue des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs - 7 heures.

1. Présentation générale

Intitulé	**Troubles psychiques et situations de crise**
Modalité	Présentiel ou classe virtuelle synchrone.
Durée	1 journée, 7 heures.
Dates et lieu	Date, horaires, lieu ou outil de classe virtuelle à préciser selon la session.
Effectif	6 à 12 stagiaires par session. *En cas d'effectif insuffisant, COAGIS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la session de formation. Les participants et, le cas échéant, les structures commanditaires en seront informés dans les meilleurs délais.*

2. Public visé et prérequis

Public visé	MJPM exerçant à titre individuel ; délégués MJPM d'un service mandataire ; préposés d'établissement ; cadres et responsables assurant l'encadrement de professionnels exerçant des mesures de protection.
Prérequis	Exercer dans le champ de la protection juridique des majeurs ou assurer l'encadrement de professionnels exerçant des mesures de protection.

3. Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès	**Inscription et analyse du besoin auprès de COAGIS :** contact@coagis.fr ou 06 32 26 02 46. **Modalités de contractualisation** L'inscription à la formation fait l'objet d'une contractualisation préalable avec COAGIS, adaptée aux modalités d'organisation et de financement de la session : • Formation financée par un employeur ou un organisme : établissement d'une convention de formation professionnelle. • Formation financée à titre individuel par le participant : établissement d'un contrat de formation professionnelle. Les conditions particulières (dates, lieu, tarif, modalités de règlement et d'annulation) sont précisées dans les documents contractuels transmis avant l'entrée en formation.
Délai d'accès	Pour les formations inter-établissements, les inscriptions sont possibles jusqu'à 7 jours calendaires avant le début de la session, sous réserve des places disponibles. Pour les formations intra-établissement, les dates sont définies en concertation avec le commanditaire, selon les disponibilités des intervenants. Les délais peuvent être adaptés en fonction des besoins et des contraintes d'organisation.

4. Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

• identifier les principales manifestations psychiques susceptibles d'avoir une incidence sur la relation avec la personne protégée, sans se placer dans une démarche diagnostique ;

• distinguer ce qui relève de l'observation professionnelle et de l'évaluation clinique ;

• adapter sa communication face à la désorganisation, aux propos délirants, à la méfiance, à l'angoisse ou à l'agitation ;

• maintenir un cadre relationnel face aux sollicitations répétées, aux refus, à l'opposition ou à l'agressivité verbale ;

• repérer les signes indiquant une rupture avec le fonctionnement habituel de la personne ou une aggravation de la situation ;

• identifier les situations nécessitant l'intervention d'un tiers, d'un professionnel de santé ou d'un service d'urgence ;

• sécuriser son intervention et transmettre aux partenaires des observations professionnelles utiles, factuelles et contextualisées.

5. Contenu et déroulé de la formation

Module / séquence	Contenu détaillé	Durée	Méthode
Situations rencontrées	Recueil de situations où des propos ou comportements ont mis le MJPM en difficulté ; distinguer ce qui s'est passé, la réponse apportée et les questions restées ouvertes.	30 min	Échanges et recueil au tableau
Observer avant d'interpréter	Cas M. B. : distinguer faits observés, propos rapportés, hypothèses et inconnues. Repères ciblés sur anxiété, idées délirantes, vécu persécutif, hallucinations, agitation, exaltation, état dépressif, repli et désorganisation ; attention aux changements par rapport au fonctionnement habituel.	1 h 15	Cas analysé en groupe ; apports ciblés
Que dire dans l'entretien ?	Réponses à des accusations ou propos persécutoires sans confrontation ni validation. Adapter rythme, information, reformulation, distance, ton et limites ; différer ou interrompre l'échange. Travail sur les sollicitations répétées et le maintien du cadre.	1 h 30	Cartes de paroles ; binômes ; mises en situation
« Elle n'est pas comme d'habitude »	Cas évolutif Mme L. : repérer changements récents, rapidité, accumulation, conséquences et informations manquantes. Signes susceptibles d'évoquer une décompensation sans poser de diagnostic ; réévaluer la conduite à chaque nouvel élément.	1 h 15	Cas évolutif ; discussion guidée
Quand l'entretien ne suffit plus	Situations qui se dégradent : montée de tension, agitation, menace. Décider de poursuivre, différer ou interrompre et reconnaître les situations nécessitant une réponse urgente.	45 min	Scénarios progressifs ; décisions argumentées
Sécurité du MJPM	Préparation d'une visite à domicile : maintien du rendez-vous, lieu, second professionnel, information d'un collègue, accès à la sortie. Identifier le moment de quitter l'entretien et organiser une autre modalité d'intervention.	45 min	Situation pratique ; échanges
Passer le relais et transmettre	Partir du besoin : avis, évaluation clinique, intervention ou urgence. Identifier les interlocuteurs pertinents selon le territoire. Transmission factuelle : observations, propos utiles, changement, durée, évolution, conséquences et motif de sollicitation.	30 min	Repérage des relais ; exercice de transmission
Situation finale	Cas intégrateur : observer, adapter l'échange, décider quand la sécurité devient prioritaire, mobiliser les relais et transmettre les éléments utiles.	30 min	Analyse d'un cas évolutif final

6. Méthodes pédagogiques et moyens

Méthodes mobilisées	Pédagogie centrée sur les situations relationnelles rencontrées dans l'exercice des mesures de protection : cas évolutifs, mises en situation, analyse de formulations, exercices de communication et apports ciblés sur les manifestations psychiques utiles à la relation. Le MJPM observe des manifestations et leurs effets ; il ne pose pas de diagnostic.

Moyens techniques	Salle et matériel pour les cas pratiques en présentiel ; outil de classe virtuelle synchrone et modalités techniques à préciser si retenu.
Ressources remises	Support pédagogique et fiches réflexes

7. Équipe pédagogique et contacts

Formateur(s)	Formation animée par un professionnel disposant d'une expertise dans le champ de la santé mentale, de la relation professionnelle et des situations de crise et ayant une connaissance du champ de la protection juridique des majeurs. Le nom de l'intervenant de la session, ses qualifications et ses références professionnelles sont communiqués avant l'inscription définitive.
Référent pédagogique	Référent pédagogique : Christophe VALETTE - COAGIS contact@coagis.fr, 06 32 26 02 46.
Référent administratif	COAGIS : contact@coagis.fr, 06 32 26 02 46 ; 17 rue Assalit, 06000 Nice.

8. Suivi et évaluation

Positionnement à l'entrée	Recueil des attentes et positionnement en début de formation.
Suivi de l'exécution	Feuille d'émargement en présentiel ; relevé de connexion et participation en classe virtuelle synchrone si retenue.
Évaluation des acquis	Évaluations formatives par situations professionnelles et mises en situation ; évaluation finale à partir d'un cas évolutif demandant d'adapter la communication, d'apprécier la poursuite de l'intervention et d'identifier les relais.
Sanction de la formation	Certificat de réalisation et attestation de fin de formation
Évaluation de la satisfaction	Questionnaire de satisfaction et autoévaluation de l'atteinte des objectifs.

9. Formation à distance (si applicable)

Travaux demandés	En classe virtuelle synchrone : études de situations et cas pratiques pendant les 7 heures ; aucun travail asynchrone.
Suivi et évaluation	Le suivi de la participation est assuré par émargement électronique ou tout autre justificatif probant de présence et de participation, complété par les activités pédagogiques réalisées en classe virtuelle. Les acquis sont évalués au moyen d'études de situations, de mises en pratique et d'une évaluation finale permettant d'apprécier l'atteinte des objectifs pédagogiques.
Assistance	Pour les formations réalisées en distanciel synchrone, COAGIS met en place une assistance pédagogique et technique afin de garantir le bon déroulement de la formation et de faciliter la participation des stagiaires. **Outil de visioconférence :** la formation est organisée à l'aide d'une plateforme de visioconférence (Zoom ou équivalent). Le lien de connexion et les consignes techniques sont transmis aux participants avant la session. **Assistance technique :** en cas de difficulté de connexion ou d'utilisation de la plateforme, les participants peuvent contacter COAGIS par téléphone ou par courriel. Une assistance est assurée au démarrage et pendant toute la durée de la session. **Assistance pédagogique :** le formateur accompagne les participants tout au long de la formation, répond à leurs questions et apporte les clarifications nécessaires à la compréhension et à l'appropriation des contenus. **Modalités de contact :** les coordonnées de l'assistance sont communiquées dans la convocation adressée aux participants. **Délais de réponse :** les demandes formulées pendant la formation sont prises en charge dans les meilleurs délais. Les sollicitations adressées en dehors des sessions font l'objet d'une réponse sous deux jours ouvrés.

10. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité	COAGIS s'engage à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap.

	Merci de nous signaler en amont toute situation particulière afin d'étudier les adaptations pédagogiques, matérielles ou organisationnelles nécessaires.
Référent handicap	Christophe VALETTE : christophe.valette@coagis.fr - 06 32 26 02 46.

11. Lien avec les compétences professionnelles du MJPM

Cette action de formation continue vise l'actualisation et le perfectionnement des compétences professionnelles des MJPM. Elle ne prépare pas à l'obtention de la licence professionnelle MJPM et ne donne lieu à aucune certification professionnelle.
Son contenu contribue au développement des compétences en lien avec les domaines socles du référentiel national de formation des MJPM.

Domaine socle 2 – La personne protégée

Vulnérabilités et leurs conséquences ; environnement de la personne protégée, notamment les professionnels contribuant à l'accompagnement en santé, social et médico-social ; intervention du MJPM dans l'accompagnement de la personne protégée vulnérable.

Domaine socle 3 – L'exercice du métier

Posture professionnelle et analyse de la pratique, notamment dans l'adaptation de la relation, la sécurisation de l'intervention et l'articulation avec les professionnels et services compétents.

12. Tarif et financement

Tarif	**Formation inter-établissements** (tarif par stagiaire, pour 1 journée de 7 heures) : 320 € TTC en distanciel synchrone ; 350 € TTC en présentiel. **Formation intra-établissement** : nous contacter pour un devis personnalisé.
Modes de financement	Financement par l'employeur ; prise en charge OPCO éventuelle selon ses critères et l'accord obtenu. Autres financements à confirmer au cas par cas. Pour les MJPM exerçant à titre individuel, cette formation peut faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès du FIF PL, selon les critères et plafonds en vigueur et sous réserve de l'éligibilité individuelle du professionnel. COAGIS est certifié Qualiopi.
Modalités de règlement	Les modalités de règlement, d'annulation, de report et d'abandon sont précisées dans le devis et les documents contractuels applicables (convention ou contrat de formation professionnelle). Pour les personnes physiques finançant leur formation à titre individuel, les conditions contractuelles respectent notamment les dispositions des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail.

13. Reconnaissance de la formation

Type de reconnaissance	Formation non certifiante ; certificat de réalisation ; attestation de fin de formation.

14. Indicateurs de résultats

Indicateur	Résultat	Période / base
Taux de satisfaction	En cours de recueil	Formation nouvelle ; base non constituée

Siège : 17 rue Assalit – 06000 Nice
Tél. 06 32 26 02 46
contact@coagis.fr
www.coagis.fr

SIRET : 989 563 481 00013
SASU - capital social : 1000 €

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°9306121106 du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

COAGIS
La formation qui fait sens

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :
- Actions de formation
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience